# Communiqué du ministère de la Culture

# 38e édition des Journées Européennes du Patrimoine

Publié le 10.05.2021

La 38e édition des Journées Européennes du Patrimoine aura lieu les 18 et 19 septembre 2021 avec pour thème « Patrimoine pour tous-Patrimoine ferroviaire ».

Cette 38e édition célèbrera le patrimoine inclusif et diversifié à travers un thème commun *Patrimoine pour tous*. Ce thème, adopté et suivi par la France et les autres pays participants, a été décidé par le conseil de l’Europe en décembre 2020. Le Conseil de l’Union européenne a également proclamé l’année 2021 *année européenne du rail.* La force de cet évènement emblématique est de rassembler la population autour de la richesse du patrimoine, aussi cette année la thématique sera également enrichi d’un sous-titre *Ensemble faisons vivre le patrimoine*.

Ce week-end sera en effet un moment fort et fédérateur pour relancer une dynamique collective à l’heure où il est essentiel que le monde de la culture se reconnecte avec son public.

A cette occasion, les propriétaires publics et privés de monuments historiques, membres d’associations de protection et de valorisation du patrimoine, conservateurs du patrimoine, restaurateurs de biens et d’objets patrimoniaux, guides-conférenciers, architectes en chef des monuments historiques, etc,… se mobiliseront pour accueillir le public dans le respect des recommandations sanitaires qui seront en vigueur au moment de l’événement.

**Patrimoine pour tous**

Ce thème prend en compte l’interaction entre l’individu et l’environnement patrimonial qui l’entoure : elle inclut une forme participative du public, porteur et acteur de la transmission. C’est ainsi que le thème s’applique à tous les patrimoines : monuments, sites archéologiques, œuvres d’art dans les musées, pratiques immatérielles…

Dans le champ du patrimoine, qu’il soit matériel et immatériel, « l’inclusivité » s’appuie sur la diversité, l’intégration, la lutte contre l’exclusion et les discriminations, de tous ordres, le respect du patrimoine culturel de l’autre et son appréciation mutuelle. Faisant référence aux notions véhiculées par les deux conventions Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), et sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), elle s’applique à toutes les étapes de la chaine patrimoniale : de sa désignation à sa valorisation, et de son étude à sa conservation, de sa restauration à sa transmission…

Constitutif de ces enjeux, le patrimoine culturel immatériel comprend les différentes pratiques transmises de génération en génération : expressions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, rituels, fêtes, savoirs sur la nature et l’univers, savoir-faire de l’artisanat traditionnel…), que chacun reconnait comme faisant partie de son patrimoine culturel.

**Patrimoine ferroviaire**

Egalement, le Conseil de l’union européenne a proclamé l’année 2021 « Année européenne du rail » (Décision adoptée le 1er décembre 2020 ). Le Patrimoine ferroviaire est riche, varié, intergénérationnel et multiple. A la fois symbolique et poétique, il concerne le chemin de fer en tant que concept, dans ses composantes immobilière, mobilière et immatérielle ainsi que le rapport qu’il entretien avec les paysages qu’il traverse. On prend le train pour voyager, il est un observatoire des paysages et de la nature. Il stimule la créativité artistique et est présent dans tous les arts, littérature, cinéma, peinture.... Le patrimoine ferroviaire peut être à la fois mobilier, comme le matériel roulant, les collections miniatures, ou immobilier comme les gares, halles, postes d’aiguillage, rotondes à locomotives…Il comprend également les tramways urbains et ruraux, les métros et les petits patrimoines : barrières, clôtures, signalisations, éléments de mobilier, affiches publicitaires, guides touristiques…Il touche aussi le patrimoine immatérielle avec différents savoir-faire comme le travail du bois, du métal ou encore la gastronomie ; le patrimoine mémoriel et intellectuel en tant que vecteur de la pensée politique et sociale à partir de la fin du XIXe siècle, et en tant que lieu de rencontre et d’échanges entre personnalités du monde artistique ou politique, citoyen.

**L’opération *Levez les yeux***

Initié en 2019 par le ministère de la Culture et le ministère de l’Education nationale, de la Jeunesse et des Sports l’opération se poursuit cette année. Ce dispositif invite le public scolaire à participer à l’évènement sur le temps scolaire le vendredi qui précède. Cette opération prend appui sur des initiatives existantes, particulièrement sur l’opération les *Enfants du patrimoine*portée par les Conseils d’architecture de l’urbanisme et de l’environnement (CAUE) et organisée par des partenaires engagés dans des programmes de sensibilisation des jeunes.

**Comment participer ?**

Les inscriptions sur la plateforme *Open agenda* seront lancées prochainement.

Lien pour consulter l’actualité en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Evenements-nationaux/38e-edition-des-Journees-Europeennes-du-Patrimoine>